



La santadrionne

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT ANDRÉ DE BOËGE
JUIN 2014 - N° 2

Edito

Voici déjà le second numéro de la santadrionne. Il faut dire que les occupations ne manquent pas en ce moment à la mairie de Saint André : ouverture des commissions, préparation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, déblocage de notre Zone d'Activités Economiques auprès de la communauté de communes, démarches pour la mise en place de la micro-station d'épuration à La Corbière, réalisation de la chaufferie bois et de la nouvelle mairie... sans parler de la réalisation du futur bulletin municipal et cette liste est loin d'être exhaustive. Il était donc important de vous tenir informés sur l'essentiel de ces sujets.

Les commissions extra-municipales

Afin de permettre aux Santadrion(ne)s qui le souhaitent de participer à l'action municipale et conformément à notre engagement sur l'ouverture des commissions, une «Charte de fonctionnement des commissions extra-municipales» a été validée par le Conseil du 14 mai. Ce document autorise désormais les commissions municipales à mettre en place des commissions extra-municipales composées de Santadrion(ne)s et chargées de participer aux travaux de réflexion et de réalisation des élus sur des projets précis.

La création de chacune de ces commissions fera l'objet d'un affichage en mairie et sur les panneaux de la commune et sera accompagnée d'un appel à candidature. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la «Charte de fonctionnement des commissions extra-municipales» sur le site internet de la commune (www.saintandredeboege.fr) ou à la mairie.

La réforme des rythmes scolaires

La réforme du temps scolaire voulu par le gouvernement sera une réalité en septembre. L'objectif est de remettre en place la semaine des quatre jours et demi d'apprentissage et d'alléger un peu les journées de nos écoliers. Le choix du mercredi matin travaillé nous a été imposé par le Conseil Général et le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) mais deux possibilités pour l'allégement des journées scolaires nous ont été proposées par le Rectorat et le dernier décret du ministre de l'Éducation Nationale. Nous rappelons que la commune est dans l'obligation de prendre en charge les élèves qui ne pourraient pas rentrer chez eux et ceci pendant les horaires habituels (8h30-16h30).

Voici donc l'alternative possible :

- Réduire les journées du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 45mn. C'est la solution privilégiée par le Rectorat et demandée par nos enseignants car elle permet réellement l'allègement des journées de travail pour les élèves. Dans cette éventualité, nous opterions pour une fin des cours à 15h45 au lieu de 16h30. Le problème est de trouver des animateurs et de mettre en place des animations sur un temps aussi court. Nous pourrions donc envisager plutôt la mise en place d'espaces ludiques et de détente sous surveillance d'un adulte à l'intérieur de nos classes (jeux de société, matériel d'arts plastiques, karaoké...) et l'installation d'aires de jeux dans nos cours d'école.
- La deuxième possibilité est de regrouper les 3 heures d'allègement (4 x 45mn) sur une après midi afin d'organiser des activités plus structurées. Des animateurs seraient alors employés par la mairie pour mener à bien un projet ludique (spectacle, expositions...). Si cette solution présente des avantages pour l'organisation de ce temps périscolaire elle n'allège pas la semaine de nos enfants, pose le problème du nombre d'élèves participants et de leur assiduité et nécessite de demander une contribution financière plus importante aux parents.

Dans un souci de concertation et de transparence, une réunion réunissant les membres de la commission scolaire, la directrice de l'école et les parents a eu lieu le mercredi 21 mai et a montré une très nette préférence pour la première solution. Celle-ci a déjà reçu l'accord du DASEN et devrait donc être mise en place à la rentrée. De plus amples informations sur cette réforme et son financement seront données dans le prochain bulletin municipal.

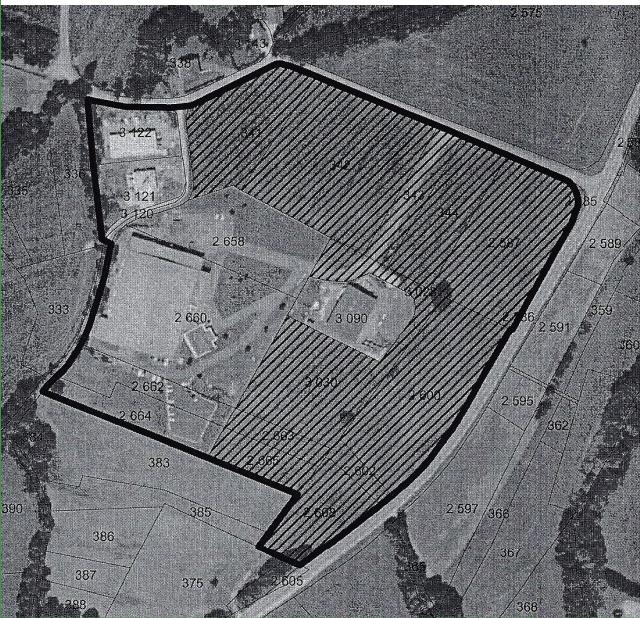
Les travaux en cours :

Le presbytère : La structure de la véranda devant l'entrée a été installée, la pose du carrelage à l'intérieur est presque terminée et l'ameublement de l'Accueil de la mairie a été choisi. L'isolation des appartements à l'étage est en cours. La fin des travaux pourrait être programmée mi-juillet.



La chaufferie centralisée à bois : Le gros oeuvre est aujourd’hui terminé. Le lot serrurerie n’ayant pas été attribué lors de l’appel d’offre, les entreprises concernées ont été recontactées pour une nouvelle offre.

Le projet de micro-station à la Corbière : Le propriétaire de la parcelle destinée au passage du réseau pour l'installation de la micro-station a donné son accord pour la vendre à la commune. Les propriétaires concernés vont être conviés prochainement à une présentation technique du projet et de ses contraintes.



L'association «Les Culottes courtes» (gardeerie périscolaire) demande une subvention plus importante cette année car ils ont dû embaucher du personnel supplémentaire et mettre aux normes des locaux et du matériel employé pour les enfants. La commune de St André n'avait pas été informée de cette augmentation et ne l'a donc pas prévue au budget. La subvention allouée pour 2014 restera donc de 150€ par enfant comme l'année précédente (soit 3450€, arrondi à 3500€, pour 23 enfants). La différence sera supportée par les familles qui paieront au prorata de leur quotient familial un montant de 2,30€ à 3,70€ de l'heure par enfant.

À noter dans les agendas !

L'amicale «Lé Snyule de la Vallée verte» organise son 18^e rallye promenade de la vallée verte, composé de véhicules anciens le dimanche 15 juin.

Le vide-grenier de St André organisé par l'APE aura lieu **le dimanche 22 juin** au chef-lieu. En plus de la vente des trésors qui encombrent nos greniers, plusieurs animations pour les enfants, des produits du terroir, une petite restauration et plus encore vous seront proposés. N'hésitez pas à venir partager ce moment de convivialité ! Vous trouverez de plus amples informations concernant cet évènement sur le site de la commune ou en mairie.

La fête des écoles aura lieu le vendredi 27 juin à partir de 18h30 à la salle communale. Le spectacle de nos enfants sera suivi d'un buffet canadien. Les boissons seront offertes par l'APE.

La Zone d'Activités Économiques

L'aménagement et la gestion de la Zone Artisanale de St André de Boège sont aujourd'hui des compétences de la communauté de communes. Cependant, faute d'un accord sur le prix du rachat de nos terrains par la communauté, la zone est restée longtemps bloquée, et ceci malgré les demandes des entreprises de la vallée qui souhaitaient s'y implanter.

Sur les 73121 m² que représente la ZAE, notre commune possède environ 26000m² (voirie déduite). Après calcul du coût total qu'a représenté pour nous la viabilisation de la zone, une nouvelle proposition a été faite à la Communauté de Communes. Un avant-projet est en cours de réalisation par un géomètre suite à notre rencontre sur le site avec les élus de la communauté de communes. Nous vous tiendrons informés des suites qui seront données.

Infos diverses

Représentants de St André dans les commissions de la communauté de communes :

- Culture, cinéma, médiathèque : Francis Hominal
 - Environnement : Jean-François Bosson
 - Sentiers : Isabelle Dupraz
 - Accessibilité : Gérard Paris
 - École maternelle : Chantal Brigham-Dupraz ; Marie-Luce Ruhin
 - Communication : Alban Brognet
 - Équipement sportif, gymnase : Marcel Julianne
 - Soutien à la vie associative : Marie-Luce Ruhin

Membres du CCAS : Mylène Chiappani, Isabelle Dupraz, Michel Charrat, Marie-Luce Ruhin, Jean-François Bosson, André Forel, Raymond Nanjoud, Marie-Claude Perrissin et Maryse Saillet.

Rappel :

Une permanence est organisée par vos élus à la mairie de 18h à 20h, le premier mardi de chaque mois. N'hésitez pas à venir nous rencontrer si vous avez des questions ou des projets.